

Le Publieur est heureux de vous donner à lire
un extrait de "Grammaire du créole Réunionnais",
le livre de Gillette Staudacher-Valliamée.

Présentation

Finalement, cette Grammaire du créole réunionnais se présente comme un ouvrage de facture traditionnelle. Ce choix est lisible dans une forme conçue pour répondre aux contraintes internes et externes qui dictent une grammaire. La première tenait dans la recherche d'un modèle théorique. Pour l'essentiel, il s'agissait d'adapter l'esprit fonctionnaliste¹ aux spécificités d'une tradition orale, celle du créole réunionnais. L'orientation descriptive et explicative qu'elle a suscitée est visible dans une table des matières articulée en six grandes parties ainsi que dans l'agencement des notes. Celles-ci complètent le corps du texte, mais n'en réduisent pas l'autonomie. Il importe en effet de ne pas mettre sur le même plan les informations géographiques, socio-historiques dont le lecteur a besoin pour comprendre la problématique d'une langue créole (Partie I.) et l'introduction théorique à la grammaire (Partie II.). Un chapitre plus pratique est consacré au transfert de l'oralité dans l'écriture (Partie III.). Mémoire orale et mémoire visuelle se retrouvent dans l'alphabet, l'orthographe, la ponctuation. Eux-mêmes constituent l'aspect technique de l'explication grammaticale où s'écrivent les pertinences de la voix. Avec leur concours, la grammaire de la langue attestée dans les actes de parole s'exprime et sert la communication. C'est elle qui occupe le champ de la description dans une tradition remontant au moins au dix-huitième siècle. Cette brève restrospective éclaire l'unité et la diversité des langues créoles où la dynamique grammaticale du réunionnais se laisse saisir (Partie I.). Par le dialogue qu'elle renoue avec l'étude générale des langues, la deuxième partie met en relief la contribution d'une grammaire créole à la théorie du langage : le lien fondamental entre grammaire et lexique, la comparaison rendue possible avec les autres créoles, les divergences et convergences par rapport au français central. Nous soulignons la nécessité d'en référer aux langues du peuplement pour comprendre comment le réunionnais a fabriqué son noyau dur et cimenté le vocabulaire en unités de sens.

Dans un tryptique organisé selon une méthode fonctionnelle, l'inventaire décrit et énumère les classes d'unités grammaticales (Partie IV) tandis que la syntaxe met en relief le système verbal et ses classes, les différents types de phrases et de propositions. Elle identifie les schèmes prosodiques pertinents (Partie V.). Il revient à l'étude de la formation des mots (Partie VI.) de montrer les structures et principes qui ont permis au système créole d'aménager, avec le temps, certains secteurs essentiels de son vocabulaire commun (partie du corps, flore, faune). Dans les noms complexes, l'ancien et le moderne se rencontrent pour raviver l'histoire du contact entre langue lexifiante et langues du peuplement. D'autres mouvements sont perceptibles dans la grammaire au quotidien. En ce point, les derniers paragraphes observent comment les traits et structures grammaticaux gardent leur vivacité dans les jeux de mots, proverbes, idiomatismes, témoins de l'oraliture. Le lecteur est rendu attentif aux néologismes et emprunts qui traversent le créole du troisième millénaire.

Le souci pédagogique s'exprime dans l'effort constant de définitions et d'explications, dans les mises en tableaux synoptiques ainsi que par l'abondance d'exemples que nous avons essayé de traduire en français central même si les langues en présence ne souffrent pas toujours de correspondance mot à mot. Un chapitre à part fournit les explications nécessaires aux faits de culture et de civilisation dans lesquelles la langue a creusé son historicité (VI.9.).

La perspective de l'enseignement se manifeste dans l'intégration des notions utilisées en linguistique générale et exemplifiées en créole réunionnais. Mes étudiants de l'Université de la Réunion retrouveront les bases théoriques et méthodologiques de mon cours de linguistique générale et grammaire (créole, allemande). Les étudiants inscrits en Licence créole ainsi que ceux du Capes de Langues et Cultures Régionales à l'UFR de Saint-Denis (option Créole, année 2001-2003) reconnaîtront les exemples et explications qui ont fait l'objet de discussions et de vérifications pendant les cours de linguistique et grammaire créole, de syntaxe et morphologie du créole réunionnais. Tous ceux-là qui ont participé activement aux cours et travaux dirigés m'ont transmis un moment de leur compétence, pièces précieuses du patrimoine linguistique que cette grammaire recueille à son tour. Ils trouveront ici l'expression de ma gratitude.

Des remerciements sont dus à bien des personnes et des institutions qui m'ont à différents titres apporté une aide précieuse dans l'avancement de ce travail : à Fernand Bentolila, Professeur émérite de l'Université René Descartes, en Sorbonne, Paris V, Emilio Bonvini, CNRS /Paris, à Luc Bouquiaux et Jacqueline Thomas, Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale, CNRS, Paris, à Michel Carayol, Président honoraire de l'Université de la Réunion, Jean Claude Carpanin Marimoutou, Professeur à l'Université de la Réunion, UMR 6058 du CNRS, à Gwenhaël Ponnau, vice-doyen à la recherche à l'université de la Réunion, le conseil général de

la Réunion, l'université de la Réunion, Didier De Robillard, Professeur à l'Université de Tours, Daniel Véronique, Professeur à l'Université de Sorbonne-Nouvelle (Paris III), à Magalie Grondin et Joëlle Rica, professeurs certifiés à l'IUFM de Saint-Denis de La Réunion, à Véronique Pivon et Sabine Tangapriganin et Bernard Rémy du Bureau du Troisième Cycle et de la Recherche de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines pour l'aide informatique à l'édition et à la cartographie, à Thomas Staudacher pour la réalisation des cartes géographiques.

Gillette STAUDACHER-VALLIAMÉE
Terre-Sainte, juillet 2002.

Première partie

La Description linguistique d'une langue créole

1.1. Culture, langues et sociétés.

Les langues créoles, dernières nées des quelque 5000 langues vivantes du monde, exercent une certaine fascination sur les esprits curieux d'histoire et désireux de comprendre selon quels mécanismes les langues prennent forme. Les langues et les sociétés créolophones ont pris naissance dans des îles ou littoraux tropicaux marqués par la colonisation et le commerce s'y rattachant (café, canne à sucre, indigo, cultures vivrières céréalières). Du dix-septième au dix-neuvième siècles, le besoin en main-d'œuvre a provoqué dans les anciennes colonies la mise en place de la traite et de l'esclavage.

L'étude du contact et de la transmission probable des langues dans ces anciens systèmes esclavagistes livre la trame socio-historique sur laquelle se fondent les théories de la créolisation². En l'absence de documents linguistiques créoles de première main, la reconstruction des états de langues anciens reste laborieuse. En même temps, les champs d'exploration grammaticale semblent offrir des pistes de travail complémentaires. Nous en trouvons des illustrations parmi les travaux réalisés en linguistique créole : les études acquisitionnistes entreprises par Daniel Véronique³, la reconstruction des dynamiques grammaticales⁴ dans laquelle s'inscrit notre grammaire du créole réunionnais ainsi que l'étude typologique qui en découle⁵.

Attesté depuis le seizième siècle, l'étymon portugais *crioullo* ou *criollo* – dont la forme ancienne est *creoulo* – est passé par l'espagnol pour devenir *Créole* en français. Dans l'étude qu'elle publiait en 1976 sur *Le créole français*, Iona Vintila-Radulescu identifiait, en examinant les oeuvres d'un ancien missionnaire des Indes, un emploi du terme dès 1586. Le terme Créole a d'abord désigné des individus, hommes et femmes métissés, noirs, descendants d'Européens et d'esclaves nés dans les anciennes colonies des

Mascareignes et des Caraïbes. Au cours du dix-huitième siècle, l'adjectif s'employait alors pour qualifier les langages créoles. En 1882, Auguste Vinson traitait des *Origines du Patois créole de l'Île Bourbon*. Cette désignation s'expliquait certes par la lente histoire des mentalités. Elle tenait aussi à la difficulté rencontrée lorsqu'il s'agissait d'appréhender ces parlers, appelés aussi dialectes⁶, dans leur relation complexe à la langue européenne à laquelle ils avaient, en toute vraisemblance, emprunté la plus grande partie de leur vocabulaire. La question de leur origine grammaticale est plus délicate à résoudre. Aujourd'hui encore, nos connaissances du français, de l'anglais ou du néerlandais anciens, bien que modestement documentées, sont relativement limitées. Les descripteurs notent toujours comment les textes anciens qui nous sont parvenus restaient prisonniers des langues dans lesquelles les auteurs décrivaient les attestations créoles. Cette remarque vaut également pour le créole réunionnais tant il est vrai que nous ne savons pas grand-chose des états de grammaire ancienne (français, malgache, dravidien, indo-portugais) utiles à la reconstruction du système commun.

1.2. La localisation géographique des créoles (cf. carte).

Les descriptions, monographies, études et dictionnaires réalisés depuis 1973 par le Centre Universitaire de la Réunion ainsi que l'implication de ses enseignants chercheurs dans le champ de la Créolistique ont contribué à mieux faire connaître les réalités réunionnaises au sein des univers créolophones. Il n'était pas rare en effet que l'île fût absente des atlas et cartographies des langues du monde jusqu'en 1970. Or, la géographie toujours liée à l'histoire des mouvements migratoires reste une donnée particulièrement importante à la compréhension des créoles.

Ce n'est donc pas par hasard que la localisation géographique et la langue de base aient été adoptées comme critères à chaque fois qu'il s'agissait de regrouper de manière cohérente les langues⁷ pidgins et créoles. On parle en effet de créole à base lexicale française, anglaise, portugaise. Cette langue lexifiante peut correspondre à une langue européenne ou non-européenne. Sur notre carte géographique des créoles, elle figure sous une forme abrégée placée entre parenthèses : (a) pour arabe. Dans le Soudan méridional, un pidgin comme le ki-noubi s'est créolisé en se distinguant de l'arabe soudanais de Khartoum. Nous pouvons, après Valdman (1978, p. 25) mentionner un exemple de pidgin et de créole africains à base non indo-européenne : le barracoon comporte des éléments de portugais, de malgache, de makoua, d'hinzoua et de swahili parlé au Mozambique.

Pour autant, l'identification, la classification de ces jeunes langues n'en est pas plus aisée. Les spécialistes se demandent encore si le papiamentu est

à classer parmi les créoles espagnols ou portugais. La question du nombre exact des créoles est toujours délicate à établir : J. Reinecke (1937-1975) en dénombrait 100. Pour Meillet/Cohen (1952-1978.), il fallait compter 200 créoles et pidgins. Selon les estimations de Hancock, 127 pidgins et créoles étaient inventoriés en 1977. La distinction se fait, par les mers, entre les Caraïbes, les côtes occidentales, orientales de l'Afrique et l'océan Indien.

Avec 15 créoles français, la population franco-créolophone atteint plus de sept millions de locuteurs dont le plus grand nombre vit en Haïti. Chris Corne identifiait encore en 1989 le **tayo** de Saint-Louis, créole français parlé en Nouvelle Calédonie et dont l'apport réunionnais n'est pas absent si l'on se fonde sur l'histoire du peuplement.

Les créoles antillais correspondent à des situations linguistiques historiquement stratifiées par la présence de l'anglais et du français. Sur plusieurs îles et leurs dépendances, les créoles français se parlent en Martinique, dans l'archipel guadeloupéen (Guadeloupe, Désirade, Marie-Galante, Saint-Barthélémy, la partie française de Saint-Martin, Les Saintes), en Louisiane et à Haïti. Ces créoles sont en usage à la Dominique et à Sainte-Lucie ; ils ont été progressivement supplantés par des variétés créolisées de l'anglais à la Grenade, Saint-Vincent et La Trinité.

La situation guyanaise est originale avec les créoles français et anglais qui s'y côtoient : le créole guyanais et ses variantes géographiques, le français, le sranan des Amérindiens, le cantonnais des Chinois et l'anglais des Saints-Luciens.

Parmi les 35 créoles anglais, le créole jamaïcain atteste 1 000 000 et le créole hawaïen 500 000 locuteurs. Les 14 créoles portugais et les 3 créoles espagnols indiqués sont relativement moins nombreux, mais jouent un rôle fondamental dans la compréhension des créoles. Il en va de même pour les cinq créoles néerlandais.

On cite volontiers le negerhollands aujourd'hui disparu et parlé dans les anciennes Antilles hollandaises, actuellement américaines et connues sous le nom d'Iles Vierges. Le saramaccan était parlé à Surinam par les Marrons de Saramaka ou Buschneger. Les spécialistes racontent comment ces descendants d'esclaves se sont échappés des plantations à la fin du dix-septième siècle et au début du dix-huitième siècle pour créer leur propre communauté dans la forêt tropicale de Surinam. Christian Crego et Jean Alabi, les premiers marrons Saramaccan et locuteurs natifs convertis au christianisme sont devenus célèbres pour les dix fameuses lettres rédigées entre 1790 et 1810, première pièce du patrimoine créolophone ancien. L'usage du créole saramaccan attesté dans ces lettres est influencé par le sranan, créole de plantation historiquement rattaché au saramaccan. Cette influence est probablement due au fait que ce sont les Frères Moraves, missionnaires protestants allemands arrivés au Saramacca vers le milieu des années 1760, qui leur ont appris à lire et à écrire en utilisant eux-mêmes davantage le sranan⁸. Ces exemples illustrent le rôle historique du contact

de langues en milieu pluriculturel. Ils alimentent les études comparatives en même temps qu'ils permettent de mieux apprécier les particularités de chaque société créolophone.

La Réunion est située dans le sud-ouest de l'océan Indien, à 800 km à l'est de Madagascar, à 200 km environ de l'île Maurice. À l'intérieur d'un vaste ensemble connu sous le nom de l'archipel des Mascareignes, le créole réunionnais évolue non loin du créole mauricien, du rodriguais, à 2 000 km du créole seychellois en usage dans l'archipel des Seychelles. R. Papen recensait dans sa description de 1977 un créole français parlé à Diego-Garcia dans l'archipel des Chagos. La géo-linguistique de La Réunion est marquée par son insularité, conditionnée en diachronie par la diversité des apports de son peuplement (européen, malgache, indo-portugais, indien, africain, chinois). Elle est déterminée depuis 1946 par son statut de département français d'outre-mer. Les textes plus récents fixent son statut en tant que région rattachée aux réalités de l'Union Européenne.

La situation linguistique réunionnaise se caractérise par l'usage du français, langue officielle de l'administration, de l'enseignement et de la presse. Le créole est la langue orale majoritairement utilisée dans la vie de tous les jours. Les enquêtes menées depuis 1973 indiquent l'existence d'un petit nombre de familles qui déclarent exiger des enfants qu'ils s'adressent aux parents en français même quand ceux-ci leur parlent en créole. Par ailleurs, Auguste Billiard et son *Voyage aux Indes Orientales* (1815-1820), avait relevé des mots et tournures intraduisibles en français (cf. 2.7.). Ils constituaient, à l'époque déjà, les particularités d'un français local ou réunionnais.

L'histoire du peuplement de l'ancienne colonie explique la présence d'un multilinguisme ancestral : en plus du créole et du français régional, il est fait usage dans la communauté réunionnaise de langues statistiquement minoritaires : le dialecte hakka et le cantonnais étaient réservés dans les familles chinoises à la communication avec les membres âgés. En ce qui concerne les écoles franco-chinoises ouvertes dans l'île de 1927 à 1960, il est bien établi que les enfants y pratiquaient le mandarin et le pékinois. En 1951, 6 écoles accueillaient 307 enfants, dans les années 1960, on ne comptait plus que deux écoles. La tendance serait donc régressive.

Le gujarati, de tradition orale, est utilisé dans les familles réunionnaises de religion musulmane. L'urdu sert de support à l'enseignement religieux dans les *médersas* ou écoles coraniques. Le tamoul s'emploie oralement dans les chants, prières, vocabulaire du culte religieux.

Enfin, certains *maloya* ou chants et danses traditionnels se rattachant au culte des ancêtres et des morts (en créole *serviss kabaré*) attestent d'un état de langue particulier dans lequel on identifie du créole commun et des étymons malgaches, parfois même des chansons entières ou seulement des refrains en malgache créolisé. Nous n'avons pas relevé d'étude publiée pour ces textes de la tradition musicale réunionnaise qui ont connu un essor considérable au cours de ces dix dernières années.

1.3. Préoccupations grammaticales et créolistique.

Jusqu'aux *Etudes Créoles*⁹ du célèbre linguiste autrichien Hugo Schuchardt, il était d'usage de se servir du terme générique créole pour désigner tous les parlers inventoriés.

En 1770 Jochum Melchior Magens donnait aux *Etudes Créoles* son premier outillage avec une Grammaire du negerhollands *Grammatica over det Creolske Sprog*. Elle se composait d'une grammaire conçue sur le modèle latin, de proverbes et dictons traduits en danois, de dialogues avec traduction¹⁰. Les ouvrages de J. M. Magens, Van Name A.¹¹, Thomas J.¹² qui traitaient respectivement d'un créole néerlandais et dominicain se présentaient en fait comme une contribution à la question grammaticale des créoles. Nous connaissons déjà le plus ancien glossaire de sranan datant de 1718 grâce à Schuchardt qui en avait publié une version en 1914. John Reinecke attire l'attention sur le fait qu'un nombre de descriptions raisonnablement complètes de ces langues particulières ont paru avant l'époque de Hugo Schuchardt : Greenfield (1830) et l'enquête de Van Name pour huit créoles des Caraïbes (1870).

À défaut de grammaire et d'écrits théoriques, l'Île de Bourbon a légué au patrimoine ses *scripta* créoles, catéchisme et Bulle traduits en créole et écrits de main de missionnaire pour évangéliser les esclaves de l'ancienne colonie française¹³.

Ces longues traductions constituaient un premier pas vers l'instrumentalisation linguistique et rejoignaient les autres grands textes fondateurs. Goux avait proposé en 1844 une grammaire du créole de Martinique. En 1860, Thomas publiait une grammaire du créole de Trinidad. La grammaire créole de Baissac pour l'Île de France — actuelle île Maurice — était disponible depuis 1880. Cette brève incursion dans l'histoire indique la manière dont les sociétés créoles, ancrées dans leur tradition orale des Mascareignes aux Caraïbes, n'ont pas résisté à l'appel de la mise en grammaire.

Une grammaire, en effet, peut être historique, comparée, savante, pédagogique, normative ou prescriptive. Mais le vocabulaire grammatical proprement dit n'a pas tellement varié depuis l'héritage que les Anciens ont laissé à la postérité. La tradition des grammaires nous a été transmise avec un métalangage et une technique de description déjà bien visibles à la fin du VI^e siècle avant J. C. à travers Panini¹⁴ et l'Inde pour le sanskrit. Elle s'est développée et précisée avec notamment la tradition gréco-latine se rattachant au nom de Denys Le Thrace. Sa *Tekhnè Grammatikè* ou Art grammatical est entrée dans la légende bien avant celle du latin Donat (environ -170-180) Suivront Varron (116-27) et Appolonius Dyscole, grammairien alexandrin du II^e siècle connu pour ses travaux plus théoriques¹⁵. On se

souvent de son célèbre traité *Peri Syntaxeos* «De la construction». Malgré le souci syntaxique de l'époque, la grammaire y était conçue dans un esprit marqué par l'identification des fautes à éviter en même temps qu'elle se plaçait au service de la lecture des textes littéraires. L'étymologie du mot grammaire, issu du grec *grammatikè technè* «l'art d'écrire» porte toujours les traces historiques du lien ancien entre «grammaire» et «belles-lettres» (*gramma* «lettre», *technè* «art»). Nous voyons ainsi le chemin que la linguistique a dû parcourir par la philologie pour qu'émerge, avec une discipline scientifique, la notion plus moderne de grammaire descriptive.

Sans vouloir résoudre toutes les questions inhérentes aux applications pédagogiques que notre grammaire rend possible, notre travail accorde une place à l'écriture, à la lecture, à ce qui fait la lisibilité d'un créole en milieu francophone. En rédigeant les différents chapitres, nous nous sommes efforcée de formuler des explications adaptées à la configuration de ce créole. Notre ouvrage enregistre les points par lesquels sa grammaire diffère de celle des créoles mauricien (BAKER P., 1972), seychellois (BOLLÉE A., 1977, Corne C.), martiniquais (BARNABÉ J., 1983). Tous ces livres contribuent, selon leur méthode propre, à équiper les créoles en outils modernes que sont les grammaires et les dictionnaires¹⁶. Notre recherche a intégré bien sûr l'apport des travaux linguistiques existants¹⁷. Elle repose cependant sur les données collectées par l'auteur de ces lignes au cours d'enquêtes menées personnellement sur le terrain réunionnais depuis 1979-80 et qui ont conduit à l'élaboration de l'ouvrage¹⁸.

1.4. La situation linguistique réunionnaise.

La communauté linguistique réunionnaise est appréhendée ici dans ce que l'on peut observer des usages enregistrés dans leur contexte social et culturel depuis les trois dernières décennies. Y sont déchiffrées les données de démographie, d'éducation ou d'économie les plus marquants pour la situation linguistique au sein des différents milieux socio-professionnels.

Dans ce Département et Région français d'Outre-Mer, la population réunionnaise estimée à 741 300 habitants au 1er janvier 2001 bénéficie depuis environ dix ans d'une infrastructure scolaire en pleine construction. À la rentrée 2001, la population scolaire était évaluée à 220 900 élèves, avec une stabilisation des effectifs pour le premier degré (écoles maternelles et écoles élémentaires) et une augmentation de 1298 élèves pour le second degré (collèges et lycées). On dénombre 175 écoles maternelles, 352 écoles primaires dont 26 privées, 71 collèges, 27 lycées (14 lycées polyvalents et 13 lycées d'enseignement général et technologique) ainsi que 15 lycées professionnels (publics et privés). C'est dans cette génération de locuteurs qu'il convient d'observer le maintien et l'évolution des usages réels.

Cette démarche rappelle quelques faits utiles à la compréhension des faits de langues : langue première pour plus de 90 % de la communauté insulaire, le créole fonctionne comme langue orale commune employée dans la vie quotidienne et professionnelle. Avec l'application de la loi Deixonne, des actions sont menées en Langue et Culture régionales depuis la rentrée de septembre 2001 dans vingt-cinq établissements scolaires de l'île. Depuis 2002, elles se poursuivent sous forme d'enseignement et d'atelier ouvert à la pluridisciplinarité dans 44 établissements. La mise en place, en septembre 2002, d'un diplôme de Licence créole à l'Université de La Réunion explique un besoin de plus en plus pressant en outils pédagogiques adaptés à l'enseignement des cultures, langues et civilisations créoles. Les résultats engrangés par notre recherche linguistique livrent le matériau pour une didactique du créole réunionnais. Ils contribuent à une meilleure appréhension du français et des autres langues présentes en milieu créolophone.

À long terme, les linguistes seront amenés à mesurer dans quel sens l'introduction de langues nouvelles en classes européennes, en enseignement précoce (anglais, allemand, espagnol) ainsi que le choix possible des langues orientales (chinois, tamoul, arabe) peuvent modifier le profil linguistique d'une partie de la nouvelle génération scolarisée.

Avec le développement sensible de l'édition bilingue français/créole, la vague culturelle régionale porte les productions créoles – chants, danses, musique, théâtre – dont la diffusion reste cependant bien loin de celle du français et de l'anglais.

Il est certainement beaucoup trop tôt pour affirmer que ces nouvelles pratiques socio-culturelles sont créatrices d'usages linguistiques porteurs qui trouveraient leur place dans la dynamique linguistique du créole à l'aube du troisième millénaire. Pour autant, il était difficile de rédiger un ouvrage de grammaire créole sans garder à l'esprit la vivacité de la pluriculturalité. Dans ce cadre marqué par l'histoire des langues et des hommes, la grammaire porte une oreille attentive à ces nouvelles tendances et enregistre le besoin en explication scientifique et technique.

Une observation conjointe des faits de société montre que l'urbanisation accélérée depuis 1985 et la Loi sur la défiscalisation ont modifié – en leur façade extérieure en tout cas – les milieux situés sur le littoral, en petite et moyenne altitude.

La fermeture quasi-totale des anciennes usines sucrières à partir de 1995 a tourné une page historique du monde agricole. Lorsqu'une voisine de Terre-Sainte me dit *Mi mont bitassion*, elle va travailler dans les champs de sa propriété et non pas en tant qu'ouvrière agricole sur un terrain d'habitation comme c'était le cas avant la fermeture de toutes les usines.

Le développement du commerce pour sa part a introduit des objets nouveaux dans l'habitat, le logement, l'équipement électroménager. Les usagers de la langue nomment les situations nouvelles *Mi fè koul kafé dan la greg obien la mashine* «Je fais du café dans la cafetière traditionnelle ou électrique».

Des expressions traditionnelles relatives à la maison individuelle, à l'espace naturel clos, au marché, à des activités familiales éclairent de manière nouvelle le patrimoine culturel commun : *Mi tak mon baro, mi ral mon batandport* «Je ferme mon portail et j'entrebâille la porte». *Mi done manzhé mon bann ti-poul* «Je donne à manger à mes poussins». *Mi pass lankostik, la bross, patin* «J'encaustique le sol, je le brosse et le lustre avec un chiffon». *Mi sar rod kari bazar* «Je vais au marché acheter de quoi faire à manger».

Par ailleurs, le développement touristique accru depuis 1995, dynamise le vocabulaire des spécialités culinaires et produits artisanaux dont la forme créole tend à s'imposer avec une graphiation toute spontanée dans la presse française régionale : *Case kalou* «maison individuelle attrayante», *zembrocal musical* «métissage musical», *poudre de manioc* «amidon de manioc», *pâte piment* «piment préparé en bocal», *fête du tangué* «fête du tanrec». Tous ces marqueurs sociaux signifient simplement que les langues évoluent parce qu'elles fonctionnent (cf. MARTINET, 1989).

1.5. La tradition écrite récente du créole réunionnais.

Notre grammaire prend place dans la tradition écrite réunionnaise dont elle rappelle le caractère récent, c'est-à-dire la relative jeunesse des mondes créoles. Que faut-il entendre ici par tradition écrite ?

Dans notre réflexion, elle désigne toutes les productions écrites publiées, interventions humaines et technologiques connues. Elles valent comme pièces du patrimoine linguistique créole. Elles donnent à lire l'évolution de la koiné créole commune toujours rattachée à ses variétés régionales. Le locuteur créolophone de Saint-Denis qui se rend à Saint-Pierre, à Montvert, à la Ravine des Cabris entend «chanter» les gens du Sud, mais cette façon de parler ne compromet pas l'intercompréhension entre les variétés locales du réunionnais. C'est justement cette intercompréhension qui matérialise ou concrétise la grammaire de la langue¹⁹. Elle est présente dans les chansons et danses créoles anciennes, dans la poésie, les pièces de théâtres et les romans modernes.

Cette tradition écrite a posé ses marques en 1828 lorsque Louis Héry a fait paraître ses *Fables créoles dédiées aux Dames de Bourbon*. Sa traduction créole des fables de La Fontaine donnait à la littérature réunionnaise ses premières lettres de noblesse. Pour la perspective épistémologique qui est ici la nôtre, l'essentiel est d'archiver tout texte dans lequel il y a de la grammaire²⁰. Dans la première moitié du dix-neuvième siècle, le créole de Bourbon entrait dans la formidable aventure de l'écriture par la traduction. Après Héry, Levasseur (1842-1847), Puren et Bonhomme (1860), et M/Kourio (1905) participaient à leur tour à cette mise en grammaire impli-

cite du créole de Bourbon et de La Réunion. En 1952, Jean Farchi tentera une explication grammaticale du réunionnais sur le modèle du français. Reconstruction grammaticale et littéraire partageaient alors le même champ, celui de l'entrée d'un créole en écriture. Les textes publiés et manuscrits mettent en lumière la prédominance d'une grande spontanéité chez tous les auteurs amenés à écrire en créole depuis 1828. À chaque auteur, à chaque texte, sa pratique et son lot de fluctuations et d'hésitations dans la forme écrite non standardisée.

Les méthodes de la linguistique de terrain qui se fonde sur la diversité des usages réels et accorde la priorité à la collecte de productions orales authentiques aident l'explication grammaticale des faits de langue en l'absence de standardisation officielle et en situation de contact de langues. (français central, créole, français régional, langues ancestrales). Pour établir les paradigmes et classes d'unités, la grammaire ne se fonde pas d'abord sur des pratiques littéraires et stylistiques : celles-ci jouissent en effet de liberté créative encore appelées licences poétiques se nourrissant de la fiction et du jeu avec les langues. Le corpus grammatical de base prend appui sur les formes et structures orales dont se servent les locuteurs créolophones dans la vie de tous les jours.

Afin d'identifier les fonctions et structures entrant dans le noyau dur créole, nous avons, au cours d'enquêtes syntaxiques et prosodiques réalisées sur le terrain depuis 1992, enregistré et transcrit des idiolectes de locuteurs créolophones natifs (*cf.* bibliographie, 1992-2000). L'objectif visé dans la perspective de la linguistique de terrain consistait à saisir les usages réels du créole. Ils ont fait l'objet d'un traitement linguistique et conduit à la constitution d'un stock d'exemples de nature orale et collective. Ils constituaient le matériau dans lequel il s'agissait d'extraire la représentativité maximale et l'ossature grammaticale du parler créole. Pour y parvenir, la méthode adoptée ne pouvait être que descriptive et non pas normative.

Pour autant, la démarche grammaticale n'échappe pas à la confection de règles d'écriture. Au cours des différentes étapes du travail sur les mots, lettres, phrases et textes créoles, nous avons relevé plusieurs options et pratiques d'écriture qui toutes à leur manière sont une contribution de la lente marche des créoles vers l'aménagement linguistique.

En effet, on a tendance à oublier que toute standardisation homogène et stable ne s'est pas établie du jour au lendemain, et cela vaut pour de nombreuses langues — indo-européennes, sémitique, arabe ou chinoise.

La réflexion sur les modalités de la standardisation du créole ont occupé les congrès des Etudes créoles dès les premières rencontres. Notre but n'est pas de dresser un inventaire complet des travaux entrepris pour l'ensemble des aires créolophones. Nos observations concernent principalement les créoles français pour lesquels nous sommes mieux documentés.

Une consultation bibliographique montre en effet qu'il existe plusieurs approches de la standardisation et de l'aménagement linguistique²¹ en

milieu créolophone. Les divers points de vue exprimés n'y sont pas dictés par des motivations similaires.

Dans des ouvrages spécialisés émanant de chercheurs et d'universitaires par exemple, la problématique y est formulée sous l'angle des relations entre oralité et scripturalité, dans la perspective du passage à l'écriture ou en termes d'aménagement linguistique²².

Suivant l'aire créolophone concernée, on citera parmi les plus anciennes, les contributions de R. Chaudenson²³, A. Valdman pour les Caraïbes, A. Bollée pour les Seychelles, de R. Ludwig²⁴ (éd), de M-C. Hazaël-Massieux²⁵ pour les Antilles. Les travaux de l'Université de La Réunion ont suscité dans les années 1970²⁶ des réflexions sur la graphie rattachées à des problèmes de transcription de corpus oraux ainsi qu'à des préoccupations littéraires. Elles étaient dissociées de la grammaire proprement dite. Il existe également une production à caractère plus pédagogique, voire spontanée redevable cette fois à des enseignants, éducateurs en exercice sur le terrain créolophone. Ils ont réalisé des brochures, fait des propositions ponctuelles à partir de leurs expériences professionnelles ou de leur besoin d'écrire. Pour la Réunion, nous relevons plusieurs choix et propositions qui ne sont pas tous connus du grand public : celle publiée avec *Zistoir Kristian*²⁷, premier roman créole anonyme, l'écriture Oktob 77 et les moutures adaptées en 1983, 2001²⁸, les graphies de F. Saint-Omer²⁹, de D. Honoré³⁰, P. Treuthardt, R. Théodora, J-F. Sam-Long et les écrivains de la Créolie. Des expériences comparables sont disponibles à l'île Maurice, aux Seychelles, à Haïti et aux Antilles³¹.

Enfin, l'évolution sensible relevée ces dernières années dans les milieux créolophones de l'océan Indien indique un regain d'intérêt pour la question générale de l'aménagement linguistique à l'époque de la mondialisation³².